

Saint-Martin-de-Fontaines avait déjà donné naissance à une commune appelée Cailloux-sur-Fontaines d'un nom révolutionnaire qui s'est substitué à celui de *Notre-Dame de Fontaines*.

*Trêves*, ancienne annexe de Longes, lui fut réuni à l'époque de la révolution. Cet état de choses fit l'objet de longues récriminations, à cause de la distance des lieux. Dans l'hiver les communications devenaient impossibles, et on avait été forcé de donner à Trêves un adjoint spécial pour le service de l'état civil. L'exaspération des esprits entre les habitants des deux bourgs était telle, qu'on craignait sans cesse des collisions. La séparation fut décidée par une loi du 24 octobre 1849, qui fixa pour limite des deux communes le ravin du Malval et du Charmine jusqu'à la commune des Haies. Cette limite laissait du côté de Trêves le hameau de Colombe, qui demandait à rester uni à Longes, mais on ne fit pas droit à ses vobux.

, *La Ville*, bourg de la commune de Cours, en a été séparé et est devenu le chef-lieu d'une commune distincte, par une loi du 17 mai 1805, qui a partagé le territoire en deux parties à peu près égales dans le sens de l'est à l'ouest. Le motif de cette division est que les habitants de la section de *la Ville* sont presque exclusivement adonnés à l'agriculture, et que Cours a, au contraire, une population industrielle : de là un antagonisme continué entre les deux parties de la commune, antagonisme qui avait déjà fait ériger la Ville en paroisse.

A ces trois communes de nouvelle création, on peut joindre les quatre communes du département de l'Isère qu'a gagnées le Rhône, c'est à dire *Villeurbanne*, *Vaux-*